

## PROCES-VERBAL

### RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à 20 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Titre	Nom	Prénom	Présent	Absent	Pouvoir donné à
Monsieur	<b>DOREY</b>	Bernard	X		
Monsieur	<b>DARROUX</b>	Jean-François	X		
Monsieur	<b>ARENOU</b>	Jean-Loup	X		
Madame	<b>LARRIEU</b>	Muriel	X		
Monsieur	<b>DUFOUR</b>	Jean-Michel	X		
Madame	<b>GENIN</b>	Monique	X		
Monsieur	<b>LABORDERE</b>	Gérard	X		
Madame	<b>PICCIN</b>	Colette	X		
Madame	<b>DUBOSQ</b>	Dominique	X		
Monsieur	<b>DESBARATS</b>	Jean-Marc	X		
Monsieur	<b>BIDÉI</b>	Alain	X		
Monsieur	<b>MENDES</b>	Antoine	X		
Monsieur	<b>FORGUES</b>	Gérard	X		
Madame	<b>MOCHI</b>	Martine	X		
Monsieur	<b>PERRUSSAN</b>	Denis	X		
Madame	<b>LAFAY</b>	Christine	X		
Monsieur	<b>PAILLART</b>	Vincent	X		
Monsieur	<b>BRONNER</b>	Michel	X		
Madame	<b>LOUIT</b>	Dominique	X		
Monsieur	<b>DUCOURNAU</b>	Patrick	X		
Monsieur	<b>DOUBRERE</b>	Jean-Paul	X		

Titre	Nom	Prénom	Présent	Absent	
Monsieur	<b>DESANGLES</b>	Claude	X		
Madame	<b>GROSJEAN</b>	Véronique	X		
Monsieur	<b>D'ARGAIGNON</b>	François	X		
Madame	<b>ADDA</b>	Fatma	X		
Monsieur	<b>LECHIGUERO</b>	André	X		
Monsieur	<b>PUGNETTI</b>	Christophe	X		
Madame	<b>MARTINEZ</b>	Pascale		X	
Monsieur	<b>ROQUES</b>	Philippe	X		
Madame	<b>RONCERAY</b>	Sandrine	X		
Madame	<b>TROUETTE</b>	Corinne	X		
Monsieur	<b>DAUGÉ</b>	Laurent	X		
Monsieur	<b>LAPREBENDE</b>	Benoît	X		
Madame	<b>VAL.DENAIRE</b>	Candice	X		
Monsieur	<b>LOPEZ</b>	Rodolphe	X		
Monsieur	<b>BERNARD</b>	Stéphane	X		
Monsieur	<b>VERRET</b>	Etienne	X		
Madame	<b>OCHOA</b>	Sonia	X		
Monsieur	<b>LIBAROS</b>	Bruno	X		
Monsieur	<b>SENAC</b>	Nicolas	X		
Monsieur	<b>ARROUY</b>	Fabien	X		
Madame	<b>MAYNAU-VERBANAZ</b>	Nina			Proucuration à M <sup>me</sup> TROUETTE
Monsieur	<b>BLANCAFORT</b>	Fabien	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes ne disposant que d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

Commune	Titre	Nom	Prénom	Présent	Absent
ARMOUS ET CAU	Madame	<b>RISSE</b>	Patricia		
BARS	Monsieur	<b>CARITE</b>	Benoît		
CASTELNAU-D'ANGLES	Monsieur	<b>LABOISSE</b>	Vincent		
ESTIPOUY	Monsieur	<b>JUGUES</b>	Didier		
LAMAZERE	Madame	<b>LECESNE</b>	Laétitia		

Commune	Titre	Nom	Prém	Présent	Absent
LOUSLITGES	Monsieur	<b>MICHELON</b>	Jérôme		
MARSEILLAN	Madame	<b>DUPONT-PAILHE</b>	Nadine		
MASCARAS	Monsieur	<b>SUPIOT</b>	Lilian		
MONCLAR S LOSSE	Monsieur	<b>GOSTEAUX</b>	Malik		
MOUCHES	Monsieur	<b>AUGE</b>	Michel		
POUYLEBON	Monsieur	<b>ROSSET</b>	Gilles		
SAINT CHRISTAUD	Madame	<b>BARBE</b>	Elisabeth		
SAINT MAUR SOULES	Madame	<b>RAMON</b>	Sandra		

## 1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Bernard DOREY**, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

**M Fabien BLACAFORT** a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

## 2. ÉLECTION DU PRESIDENT

### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **41** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

**Monsieur Fabien ARROUY** et **Monsieur Nicolas SENAC**

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller

communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 43 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..... 1 .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 0 .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : ..... 41 .....
- f. Majorité absolue <sup>1</sup> : ..... 22 .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Loup Arenou	9	neuf
Antoine Mendes	32	trente-deux

#### **2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>2</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> : .....

<sup>1</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>2</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

M. Antoine TENDES..... a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

<sup>4</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. Antoine DENDES élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

#### 3.1. Élection du premier vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 38
- f. Majorité absolue <sup>5</sup> : 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>DOREY Bernard</u>	<u>30</u>	<u>trente</u>
<u>ADDA Fatma</u>	<u>1</u>	<u>un</u>

<sup>5</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>7</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président**

M. Bernard DOREY ..... a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>7</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>8</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.2. Élection du deuxième vice-président****3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :  $\emptyset$
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 48 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..... 18 .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....  $\emptyset$  .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : ..... 24 .....
- f. Majorité absolue <sup>9</sup> : ..... 13 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-doup Arenou	23	vingt-trois
Claude Dexangles	1	un

**3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>10</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>11</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

<sup>9</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>10</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>11</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>12</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

M. Jean-Loup ARENOU a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.3. Élection du troisième vice-président**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Ø
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : Ø
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 40
- f. Majorité absolue <sup>13</sup> : 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Jean-François DARRoux</u>	<u>29</u>	<u>vingt-neuf</u>
<u>André LECHIGUERO</u>	<u>11</u>	<u>onze</u>

<sup>12</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>13</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

**3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin** <sup>14</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>15</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>16</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

M. Jean-François DARRoux a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

<sup>14</sup> Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>15</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>16</sup> Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



### 3.4. Élection du quatrième vice-président

#### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :  $\emptyset$ .....  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ...42.....  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ...6.....  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ...1.....  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : ...35.....  
 f. Majorité absolue <sup>17</sup> : ...19.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Etienne VERRET	35	trente cinq

#### 3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>18</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : .....  
 f. Majorité absolue <sup>19</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

<sup>17</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>18</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>19</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



**3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin**<sup>20</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M. Etienne VERRET a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.5. Élection du cinquième vice-président**

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7 .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1 .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 34 .....
- f. Majorité absolue<sup>21</sup> : 18 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Christine CAFAY</u>	<u>33</u>	<u>trente trois</u>

<sup>20</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>21</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



**3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>22</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>23</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>24</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Mme Christine LAFAY ..... a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

<sup>22</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>23</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>24</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3.6. Élection du sixième vice-président

#### 3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :  $\emptyset$ .....  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42.....  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6.....  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3.....  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 33.....  
 f. Majorité absolue <sup>25</sup> : 18.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude DESANGLES	32	trois vingt deux
Bruno Libereos	1	un

#### 3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>26</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....  
 f. Majorité absolue <sup>27</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

<sup>25</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>26</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>27</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



**3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>28</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

M. Claude DESANGLES a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.7. Élection du septième vice-président**

**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 41
- f. Majorité absolue <sup>29</sup> : 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel DUFOUR	25	vingt-cinq
Stéphane BERNARD	16	seize

<sup>28</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>29</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

**3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>30</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>31</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>32</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.6.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président**

M. Jean-Frédéric DUFOUR a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

<sup>30</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>31</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>32</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



### 3.7. Élection du huitième vice-président

#### 3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :  $\emptyset$
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :  $49$
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :  $\emptyset$
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :  $1$
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :  $41$
- f. Majorité absolue <sup>33</sup> :  $22$

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAILLARD Vincent	25	Vingt-cinq
ADDA Fatma	16	seize

#### 3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>34</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>35</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

<sup>33</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>34</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>35</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



**3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>36</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.6.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

M. Vincent PAILLART a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.7. Élection du neuvième vice-président**

**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>37</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

<sup>36</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>37</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

**3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>38</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....
- f. Majorité absolue <sup>39</sup> : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>40</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.6.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président**

M. .... a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

<sup>38</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>39</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>40</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4. Observations et réclamations**

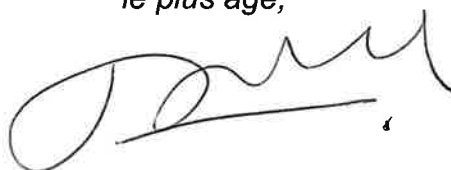
**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le...30/03/2026..., à ...22... heures, 05... minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

*Le président  
(ou son remplaçant),*



*Le conseiller communautaire  
le plus âgé,*



*Le secrétaire,*



*Les assesseurs,*

